

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00295 Numéro SIREN : 827 937 624 Nom ou dénomination : A.D.F. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2021 sous le numéro de dépôt B2021/001178

78

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2020

Page 20

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SASU ADF RENOVATION

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 260 Chemin Humbert II

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

Numéro SIRET * 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2

Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

				Exercice N clos le 3 0 0 6 2 0 2 0		Exercice N-1 clos le 3 0 0 6 2 0 1 9		
		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF	Immobilisations incorporelles							
	Fonds commercial *	010		012				
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028	300	030	89	211	271	
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
Total I (5)		044	300	048	89	211	271	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	6 615	052		6 615	22 601	
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	8 528	070		8 528	3 397
		Autres * (3)	072	804	074		804	1 370
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	6 533	086		6 533		
	Charges constatées d'avance *	092	1 135	094		1 135	1 148	
	Total II	096	23 615	098		23 615	28 516	
	Total général (I+II)	110	23 915	112	89	23 826	28 787	
PASSIF								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				2 500	2 500	
	Ecart de réévaluation	124						
	Réserve légale	126				250	250	
	Réserves réglementées *	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131		132		7 726	7 726	
	Report à nouveau	134				(6 149)		
	Résultat de l'exercice	136				469	(6 149)	
	Provisions réglementées	140						
	Total I	142				4 795	4 327	
	Provisions pour risques et charges	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				2 071	4 747	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					8 271	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				3 813	2 979	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 905	172		13 147	8 464	
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III	176				19 031	24 461	
Total général (I + II + III)		180				23 826	28 787	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		2 038	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302, Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SASU ADF RENOVATION		Page 21					
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 13 00 6 20 20	Exercice N-1 clos le 13 00 6 20 19				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210					
	Production vendue	biens	215	214					
		services *	217	218	54 590	55 376			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	(16 144)	9 149			
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230	100	1 060			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	38 545	65 585			
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234				
		Variation de stock (marchandises) *			236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	6 841	16 995			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240	(158)	(23)			
Autres charges externes * :		dont crédit bail : mobilier 3 495 - immobilier		242	14 484	20 865			
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	748	244	874	1 344		
Rémunérations du personnel *				250	11 851	23 422			
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	7 121	11 348			
Dotations aux amortissements *				254	60	1 312			
Dotations aux provisions				256					
Autres charges		dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	5	3		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260						
Total des charges d'exploitation (II)			264	41 077	75 266				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(2 532)	(9 680)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS		Produits financiers		(III)	280				
	Produits exceptionnels		(IV)	290		5 000			
	Charges financières		(V)	294	80	95			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		1 374		
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	(3 081)				
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	469	(6 149)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	469	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles *			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cis d'associés	247		330					
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* 248	251					
			(Part de loyers dispensés de réintégration) 249						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Déductions	Entreprise nouvelles (44. septies)	986	Zone franche urbaine (44. septies et octies A)	987	Zones de revitalisation de la défense (44. septies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. septies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. septies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (44. septies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (44. septies)	990	
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D				993	Déduction exceptionnelle simulatoire de conduite	641	350	
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352		354	2 612		
	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356					
	Déficits antérieurs reportables : * 6...149 dont imputés sur le résultat :					360			
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370		372	2 612		

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

30/06/2020

[illegible]

Total des réintégrations diverses

Détail des déductions diverses		
Aide COVID 19		3 081
Total des déductions diverses	350	3 081

Aide COVID 19

3 081

Total des déductions diverses

350

3 081

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	1 630	412		414	1 630	416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	300	462		464		466	300		300		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
	Immobilisations financières	480		482		484		486					
TOTAL		490	1 930	492		494	1 630	496	300		300		
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	1 630	502		504	1 630	506					
	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	29	552	60	554		556	89				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	1 658	572	60	574	1 630	576	89				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5								
	Frais de constitut	Frais de constitut											
	6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1	630	630											
2	1 000	1 000											
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	1 630	580	1 630	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)			579		Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL						596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques matériel et outillage	730	735
Inst. générales agenc. am. divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
2	
3	
4	
5	
6	
7	

Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B

780

II DÉFICITS REPORTABLES

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	6 149	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996
Déficits reportables	984	6 149		
Déficits de l'exercice	860	2 612		
Total des déficits restant à reporter	870	8 761		

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	5 647
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 299
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : SASU ADF RENOVATION		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/07/2019		et clos le : 30/06/2020	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	
Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	
Date de cessation		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 0

N° SIRET 8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU ADF RENOVATION

ADRESSE (voie) 260 Chemin Humbert II Pizancon

CODE POSTAL 26300 VILLE CHATUZANGE LE GOUBET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FAY Prénom(s) Denis
Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 2 500
Naissance : Date 020766 N° Département 26 Commune ROMANS SUR ISE Pays FR
Adresse : N° 260 Voie Chemin Humbert II
Code postal 26300 Commune CHATUZANGE LE GOUBET Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 630		
Matériel de transport	300		
TOTAL	300		
TOTAL GENERAL	1 930		

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			1 630		
Matériel de transport				300	300
TOTAL				300	300
TOTAL GENERAL			1 630	300	300

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 630		1 630	
Matériel de transport	29	60		89
TOTAL	29	60		89
TOTAL GENERAL	1 658	60	1 630	89

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	60				
TOTAL	60				
TOTAL GENERAL	60				

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	8 528	8 528	
Taxe sur la valeur ajoutée	798	798	
Débiteurs divers	6	6	
Charges constatées d'avance	1 135	1 135	
TOTAL	10 467	10 467	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	2 071	2 071		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 813	3 813		
Personnel et comptes rattachés	623	623		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 609	3 609		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 429	1 429		
Autres impôts taxes et assimilés	422	422		
Groupe et associés	5 905	5 905		
Autres dettes	1 160	1 160		
TOTAL	19 031	19 031		
Emprunts souscrits en cours d'exercice	27			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	1 539			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Parts sociales	1.0000	2 500			2 500

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Frais de constitution	Linéaire	2 ans
Matériel de transport	Linéaire	2 ans

ANNEXE

Exercice du 01/07/2019 au 30/06/2020

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	33
Emprunts et dettes financières diverses	48
Dettes fiscales et sociales	422
Total	502

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 135
Total	1 135

Le 01/10/2020
FAY Denis Président





IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072019	et clos le	30062020	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SASU ADF RENOVATION		260 Chemin Humbert II Pizancon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET	
SIRET	8 2 7 9 3 7 6 2 4 0 0 0 1 9		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	2 612
Bénéfice imposable à 15%				
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %				
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies		
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs		
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W				

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
AE CONSEIL 30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT PIZANCON 26300 CHATUZANGE LE GOUBET Tél: 04 75 72 09 43		Copie certifiée conforme à l'original Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Identité du déclarant:	
		Date: 01/10/2020 Lieu CHATUZANGE LE GOUBET	
		Qualité et nom du signataire: Président	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Signature FAY Denis	

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTÉS »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions	e		
autres que celles visées en (a)	f		
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)		Total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :				
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
1		2	3	4	Indemnités forfaitaires. 5	Rembour- sements. 6	Indemnités forfaitaires. 7	Rembour- sements. 8
M FAY Denis président 260 Chemin Humbert II Pizanon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET		2 500	2019	6 467				
M FAY Denis président 260 Chemin Humbert II Pizanon 26300 CHATUZANGE LE GOUBET		2 500	2020	4 584				

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

SASU ADF RENOVATION

260 Chemin Humbert II

Pizancon

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

DOSSIER FISCAL

AE CONSEIL

30 IMPASSE JOSEPH CUGNOT

PIZANCON

26300 CHATUZANGE LE GOUBET

04 75 72 09 43

A.D.F RENOVATION
Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 2 500 euros
Siège social : 260 Chemin Humber II
Pizancon
26300 CHATUZANGE LE GOUBET
R.C.S. ROMANS 827 937 624

Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 30 décembre 2020- Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2020

Deuxième décision

L'associé unique décide d'affecter comme suit le résultat bénéficiaire de 469 euros de l'exercice :

- Bénéfice de l'exercice : 469 euros
- en apurement des déficits antérieurs : 469 euros portant le poste à 5 680 euros

En outre, il est rappelé qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des exercices précédents.

Pour copie certifiée conforme

Monsieur Denis Fay
Président directeur général

